

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904



*ARCHÉOLOGIE*

*HISTOIRE*

*GÉOGRAPHIE*

*PATRIMOINE*

N° 94 - 1999 - Fasc. 2

## SOMMAIRE

N° 94, 1999, 2

Pierre CAVARD - Une famille viennoise, les Pioct .....	3
Monique ZANNETTACCI - La chapelle Saint-Théodore de Vienne .....	15
B. HELLY ET A. LE BOÏ-HELLY - Récentes découvertes dans l'ancienne abbaye de Saint-André-le-Haut à Vienne .....	27

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts de l'association).

**Pour 1999 :** montant de la cotisation avec abonnement au bulletin

Abonnement annuel normal .....	150 F.
Retraités et étudiants .....	130 F.
Abonnement de soutien .....	170 F.
Prix de vente au numéro .....	40 F.

**Avis important :** Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année, au moment du règlement d'un abonnement nouveau, seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétaire.

### Correspondance et abonnements :

Société des "AMIS DE VIENNE"

Siège social : 3-5, Rue de la Table-Ronde, 38200 VIENNE

C.C.P. "Amis de Vienne" - LYON 185-71 J

**Permanences :** Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis après-midi de chaque mois (de 15 h. à 18 h.).

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises et la Société des Amis de Vienne déclare qu'elle n'entend approuver ni garantir les opinions d'aucun de ses membres.*

En couverture :

"Sceau du chapitre de la très sainte église de Vienne". Il représente saint Maurice assis sur une chaire cantonnée de lions. Au-dessus de lui, c'est peut-être la cathédrale Saint-Maurice très stylisée.

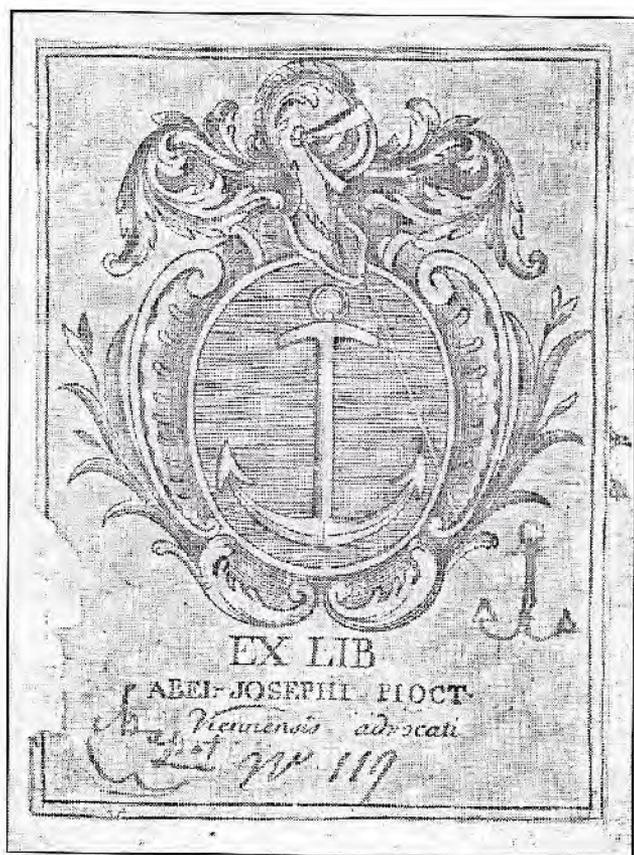
# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

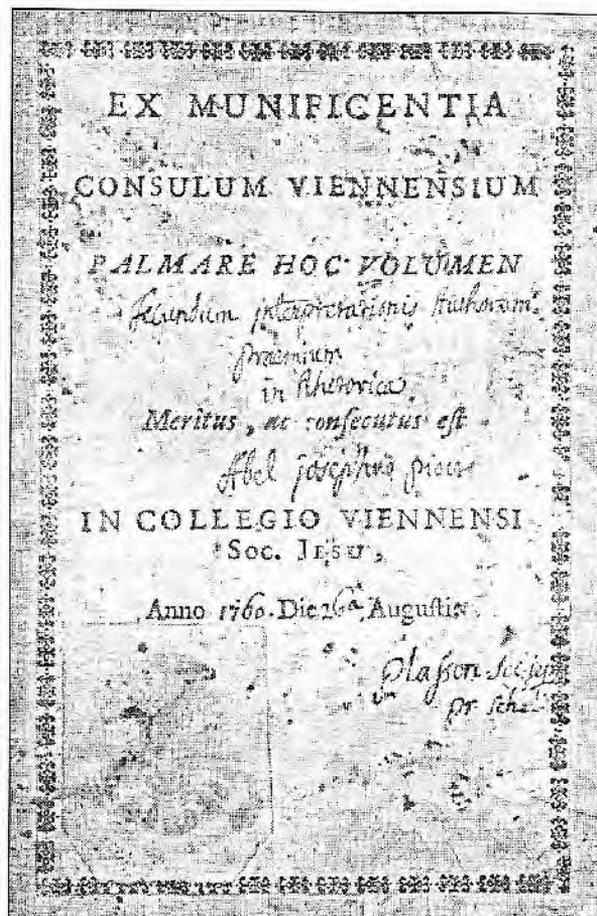
DES

# AMIS DE VIENNE

N° 94 - 1999 - Fasc. 2



Ex libris, aux armes des Pioct, d'un ouvrage de la bibliothèque d'Abel-Joseph Pioct. Coll. part.



Vignette de prix portant mention d'un 2<sup>e</sup> prix d'interprétation d'auteurs, et d'un 1<sup>er</sup> prix en rhétorique ; prix décernés par le Collège de Vienne le 6 août 1760 à Abel-Joseph Pioct. Coll. part.

Pierre Cavard

## Une famille viennoise : les Pioct\*

### L'origine

C'est dans le faubourg de Fuissin et la paroisse de Saint-Georges que se manifeste d'abord le nom de Pioct. Ce quartier suburbain, enclos cependant dans l'enceinte de Vienne, se prolonge au midi par une plaine longue d'une lieue, toute livrée à la culture, vigne et céréales. Aussi les paroissiens de Saint-Georges sont-ils en majorité agriculteurs et vigneron. Bien qu'ils participent à l'organisation municipale et qu'ils aient un représentant dans le corps de la ville, ils sont tenus en une certaine mésestime par les autres citoyens, qui les traitent volontiers de paysans. Le premier Pioct dont on ait connaissance vivait dans les débuts du XVI<sup>e</sup> siècle. Le 19 juin 1528, en présence de Philippe de la Font, peintre, les consuls établissent pennoniers<sup>1</sup> de Fuissin, Georges Gobelet "loco Stephani Pyocti deffuncti"<sup>2</sup>.

Ce nom de famille, comme on dit maintenant, alors qu'autrefois ce n'était qu'un surnom héréditaire, à deux graphies : l'une plus simple, plus voisine de la prononciation, Piot ; l'autre plus savante ou du moins plus conforme à l'usage de latiniser les noms de personnes, Pioct. L'adjonction de la lettre c est courante et les exemples en sont nombreux : Muocti, Guiocti, Migniocti, Peyrocti, Tissocti. En pratique, les deux graphies se rencontrent et dépendent seulement de la fantaisie du scribe qui tient la plume.

Sire Monet Piot dit Pataud est consul de Saint-Georges en l'année 1550. Le 3 août au bureau des pauvres, Monet Piot dit Pataud, avec ses deux collègues Pierre Projou et Claude Bergier, se disant avoir droit comme administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital du Pont du Rhône au revenu de la chapelle "Sancta Virgo Virginum" fondée par feu Claude du Nyèvre, ratifient une transaction faite l'année précédente, où les frères Louis et Jean

---

\*N.D.L.R. : Il existe un certain nombre de travaux inédits du chanoine Cavard. Il nous semble nécessaire de les publier, même si, comme c'est le cas ici, son texte porte surtout sur une recherche généalogique.

1 - Pennonier ou pennon : sorte de responsable de quartier.

2 - BB 14, fol. 56.

du Nyèvre se reconnaissent débiteurs d'une pension de 50 livres, payable par moitié à l'Annonciation et à l'Assomption<sup>3</sup>. Le 18 octobre, Monet Piot s'inscrit à la confrérie de Monsieur Saint Antoine, rénovée à des fins purement utilitaires. On voit dans un acte du 18 février 1554 que Piot possédait une vigne au mas du Biard, près du ruisseau Bayet<sup>4</sup>.

Le 8 novembre 1557, Antoine Piot, affaneur<sup>5</sup> de Fuissin, reconnaît devoir à la confrérie du Saint-Esprit de la paroisse Saint-Georges une pension de 2 bichets et 1 coupe de seigle, sur une sienne vigne au territoire de Mérieu, jouxtant la vigne de la Grollière à Mrs de Saint-Pierre<sup>6</sup> et le chemin tendant de Saint-Gervais aux ruelles dud. Mérieu du matin<sup>7</sup>.

Une famille homonyme existait au village d'Illins, d'où les Piot de Vienne tiraient peut-être leur origine. Le 10 août 1544, les consuls revendent à Glaude, fils de Guillaume Pyot d'Eylin, deux bichets froment de pension jadis vendus à la Grande Charité par Jean Molard à Bareti d'Eylin<sup>8</sup>.

### Une famille de praticiens

Jusque-là, on n'a rencontré que des noms épars, mais au déclin du XVI<sup>e</sup> siècle commence l'histoire d'une famille, qu'on peut suivre d'une génération à l'autre, malgré certaines lacunes qui sont inévitables quand on dispose seulement de documents publics. Les Pioct qui entrent alors en scène sont des gens de pratique<sup>9</sup> et il est naturel qu'ils habitent le quartier de la basoche, à Saint-André-le-Bas.

L'ancêtre, Léonard Pioct, a acquis un office de procureur aux cours, pour lequel il fallait acquitter un droit d'entrée. On lit dans le compte et état des deniers reçus par François Charles procureur, prieur de la confrérie de messieurs les praticiens, du 8 décembre 1575 au 8 décembre 1576 :

"de Cléophas Freno, pour sa réception à la charge de procureur au bailliage, 3 livres".

"de Léonard Pioct, pour sa réception à la charge de procureur au bailliage, 3 l."

"de Joseph Argod, pour avoir été reçu avocat au siège de Vienne, 3 l.<sup>10</sup>".

Le 19 août 1592, dans la cour de l'archevêché, entre la chapelle et la grande salle, messire Pierre de Villars, archevêque et comte de Vienne, à l'humble supplication d'Antoine David, lieutenant en cour commune, prête serment d'observer les privilèges, statuts, franchises et libertés de la ville. Parmi les témoins de cet acte solennel figure Léonard Pioct, ainsi que plusieurs

3- B. 21, N° 79 II.

4 - B. 66, fol. 60. Le ruisseau Bayet coule dans le quartier de l'Isle.

5 - Affaneur : journalier.

6 - C'est-à-dire, les chanoines de l'abbaye de Saint-Pierre.

7 - G. 178, fol. 18. Du matin, c'est-à-dire à l'est.

9 - Il s'agit d'officiers de justice.

10 - H. 3 liasse.

autres, tant marchands bourgeois que citoyens<sup>11</sup>. Sa participation aux affaires publiques se borne à peu de chose. Le 31 décembre 1609, il est compris dans la liste des nouveaux pennonniers qui seront en fonctions pendant trois ans<sup>12</sup>.

Léonard Pioct a épousé Méraude Ferron, fille d'Humbert Ferron, procureur, et de Sibille Mutin. Le 2 juin 1602 est baptisé à Saint-André-le-Bas leur fille Geneviève dont le parrain est Jean Cocherand, procureur, et la marraine dame Geneviève Lescot, femme de Claude Ferron. Jean Cocherand, marié à Sibille Pioct, est l'oncle par alliance de l'enfant.

Le 21 septembre 1606, Gabriel-Philippe de Chastellier, trésorier de France en la généralité du Dauphiné, baille<sup>13</sup> à prix-fait à François Brionnet, marchand de Vienne, la réfection du pont du Rhône, c'est-à-dire la construction d'une arcade de pierre du côté de Sainte-Colombe. Aussitôt Brionnet subroge<sup>14</sup> en son lieu et place les consuls de Vienne Jean Cocherand qui est agréé par M. de Chastellier, le 1<sup>er</sup> février 1608, comme préfacteur du pont et aussi du collège de Vienne. Curieuse époque où l'on s'adressait pour bâtir, non point à des gens de métier mais à des hommes de plume. On cut d'ailleurs l'occasion de s'en repentir.

Jean Cocherand et Sibille Pioct eurent un fils, baptisé à Saint-André-le-Bas le 1<sup>er</sup> mars 1615. Son parrain était noble Pierre de Gratet, fils de M. de Granicu. Sa marraine, Drevonne Lescot. Sibille a été marraine plusieurs fois : à Notre-Dame-de-la-Vie, le 26 novembre 1611, de Sibille, fille de Claude Gellin, procureur, et de Justine Marmody, son compère étant justement Humbert Pioct, procureur, qui est probablement son neveu et dont c'est la première manifestation. Marraine encore à Saint-André-le-Haut, le 9 décembre 1619, de Louis, fils de Hugues Prudent, marchand et de Suzanne Leusse. Et à Saint-Ferréol, le 14 mars 1627, d'un enfant de Marin Gaultier, dont le parrain est Jean du Boys, gardier de Vienne. Il est à présumer aussi qu'il a eu pour filleule Sibille Ferron, femme de Gaspard de Salles, docteur et avocat puis juge archiépiscopal. On voit par là le milieu social dans lequel évoluaient les divers membres de la famille Pioct.

Humbert Pioct était-il le fils de Léonard ? On n'en a pas la preuve directe, mais seulement deux indices : l'un est qu'il porte le nom d'Humbert, qui serait celui de son grand père maternel, Humbert Ferron ; l'autre que son fils aîné s'appelle Léonard, comme s'il était le filleul de son grand père paternel.

Humbert Pioct a, de sa femme Marguerite Jas, deux filles dont on possède les actes de baptême : Geneviève, baptisée le 8 mars 1616. Parrain : Laurent Pellisson, docteur et avocat. Marraine : dame Geneviève Tescot, veuve de noble Claude de Ferron.

11 - Minutes de Me Laurent Leusse, ms 49, fol. 142.

12 - BB 81, fol. 51.

13 - Baille : donner.

14 - Subroger : substitution d'une personne à une autre dans un acte juridique.

Marie, baptisée le 12 juillet 1618. Parrain : Pierre Guillet, docteur et avocat. Marraine : Drevonne de Lescot, femme de noble Charles du Plantier, procureur du roi au bailliage.

Humbert Pioct a été consul en 1644 et 1645, selon l'usage de cette époque. Il possédait deux immeubles dans la rue des Clercs : le n° 895 du Parcellaire, à l'angle de la rue des Peaux-Belles<sup>15</sup>, et le n° 901 à l'angle de la rue du Palais. Il était en outre propriétaire d'une vigne du côté de Leveau et d'une terre vers les rochers de Bèche-Vienne<sup>16</sup>. La date de sa mort est inconnue. Du moins sait-on que Marguerite Jas était veuve lorsqu'elle trépassa le 9 décembre 1671. Elle reçut la sépulture à Saint-André-le-Bas, chapelle du Saint-Esprit.

Léonard Pioct, avocat, fils d'Humbert Pioct bourgeois et de Marguerite Jas, épouse le 2 août 1646 Philippe<sup>17</sup> de Trivio. Les témoins du mariage étaient Melchior de Gontard, chanoine de Saint-Pierre et noble Louis de Leusse, seigneur de Givray, des Côtes d'Arcy et Montseveroux. De cette union sont nés :

Humbert-Ignace, baptisé le 16 juillet 1647, qui fut avocat au Parlement et mourut sans alliance le 1er février 1691.

Pierre, né le 14 juin 1653 et baptisé le 1<sup>er</sup> avril 1654. Parrain : noble Pierre du Vaure, sieur de la Thuyllière, 1<sup>er</sup> capitaine au régiment de Turcenne. Marraine : dame Marie Bailly, femme de Guérin le conseiller.

A cette date, Léonard Pioct est retiré des affaires est qualifié simplement bourgeois. Cependant le registre de l'Hôtel-Dieu, à la date du 23 mai 1683, rappelle qu'une pension de 8 livres est due par Léonard Pioct, avocat, aux dames de la Société de l'Enfant Jésus, dont la chapelle est dans l'église de l'Hôpital<sup>18</sup>. Si le titre d'avocat se réfère à la période déjà ancienne où la pension a été vendue, il n'en reste pas moins que Léonard Pioct est encore vivant le jour où son nom est prononcé au bureau des pauvres. On ignore l'année de son décès. Sa femme, Philippe de Trivio, trépassa le 10 février 1674 et fut ensevelie dans l'église de Saint-André-le-Bas. Les deux époux avaient l'un et l'autre disparu de ce monde en 1691 : l'acte de décès de leur fils Humbert-Ignace le marque expressément.

Le nom qui vient ensuite dans la généalogie de la famille est celui de Jean Pioct, avocat au Parlement, mari de Marguerite Ballet, fille de Gaspard Ballet, procureur et d'Antoinette Durand. Lui-même, de qui est-il le fils ? On le saurait sans doute si son acte de mariage, transcrit dans le registre de Saint-Ferréol, était plus explicite, mais il n'est pas daté et il a été si mal copié que l'époux de Marguerite Ballet y est nommé Humbert. Peut-être faut-il entendre : Jean Pioct, fils d'Humbert ? La question est insoluble, puisqu'on ne possède aucune donnée sur son âge, non plus que les baptistaires de ses enfants, Marguerite et Jean.

15 - Actuellement, rue du 4 septembre.

16 - CC 64, t. II, nos 171 et 172.

17 - Ce prénom était alors un prénom féminin.

18 - E. 57.

Marguerite épouse à 17 ans, le 2 août 1691 (elle est donc née en 1674) M. Claude Clapperon, avocat, âgé de 29 ans, fils de Claude Clapperon, président en l'Élection de Vienne et de feu Antoinette Pérouse.

Leur premier enfant, une fille, Suzanne, est baptisée le 26 janvier 1694. Parrain : M. Thomas Prunelle, avocat. Marraine : Suzanne Noyers, femme de Claude Clapperon, président en l'Élection, grand-mère paternelle.

Le sixième, Antoine-François, baptisé le 29 juin 1700, a pour parrain Antoine Pellisson, abbé de Saint-Ferréol et pour marraine Marie-Françoise Pioct, femme de Claude-François Guicherd, bourgeois de Crémieu.

De cette union sont issus :

Abel-Joseph, né le 12 juillet 1745, baptisé à Saint-André-le-Bas le 13. Parrain : M. Abel-Joseph Clapperon, conseiller au Parlement de Dombes. Marraine : Françoise Papet, femme de Denys Guyot, avocat, grand-mère maternelle.

Denys, né le 18 octobre 1746, baptisé le 19. Parrain : Denys Guyot, avocat, aïeul maternel. Marraine : Marguerite Pioct, tante paternelle.

Marie-Claire-Marguerite, née et baptisée le 4 décembre 1748. Parrain : Joseph Guyot, docteur médecin, oncle. Marraine : Marie-Claire Papet, bourgeoise de Vienne.

Luc-Antoine, né et baptisé le 18 octobre 1750.

Marie-Claire Guyot mourut à 36 ans, le 2 juin 1751. Sa tombe était dans l'église de Saint-André-le-Bas. La date du décès de son mari, Claude-François Pioct, qui fut comme son grand-père consul en 1758 et maire en 1759, est inconnue. Marguerite Pioct, sœur de Claude-François, mourut sans alliance à l'âge de 72 ans, le 17 février 1783, paroisse Notre-Dame-de-la-Vie.

### **Abel-Joseph Pioct, premier maire de Vienne**

L'homme illustre de la famille, Abel-Joseph Pioct, avocat, épouse à l'église de Saint-Ferréol le 22 juin 1767 Pétronille Sicard, fille de feu Jean-Jacques Sicard, seigneur de Paçt et de Moissieu et de Geneviève Berger. Le mariage est célébré en présence de Claude Sicard, frère de l'épouse et de Luc-Antoine Pioct, frère de l'époux. A cette date, Claude-François Pioct, leur père est déjà décédé. Le ménage a cinq enfants : Geneviève, Claude-Henri, Marie-Félicité, Maurice et Charles-Joseph. Aucun d'eux n'a de baptistaire. Leur mère, Pétronille Sicard, mourut à 40 ans, le 10 avril 1784.

Avant de retracer la carrière d'Abel-Joseph, on nommera les autres Pioct de cette époque.

Étienne Pioct, d'abord tailleur de pierres à Lyon, puis installé à Vienne comme architecte, paroisse de Saint-Georges, où est baptisé son fils Pierre le 1er janvier 1720. Sa femme, Philippe Chaize, meurt le 9 juillet 1754 à 65 ans. Lui-même trépassa le 1er janvier 1775, faisant élection de sépulture au cimetière des pauvres.

Anne Servant, veuve de Philippe Pioct, marchand, morte le 6 avril 1745 à 69 ans.

Jean-Baptiste Pioct, bourgeois, marié à Marie Gaudcbert, laquelle mourut à 50 ans, le 28 juillet 1768. Leur fille Clémence épouse à Saint-Ferréol, le 12 août 1772, M. Antoine Rouvière, maître perruquier, originaire d'Alais<sup>19</sup> en Languedoc. François Pioct, frère de Clémence, marchand en Amérique, rentre en France et meurt chez son beau-frère Rouvière le 13 avril 1778, à 42 ans.

Claude Clapperon qui avait succédé à son père dans la charge de président en l'Élection, mourut le 21 juillet 1700. Sa femme, Marguerite Pioct, lui survécut jusqu'au 10 août 1740. Elle était âgée de 66 ans au moment de sa mort. Les deux époux furent inhumés aux Carmes, où était leur sépulture familiale.

Le frère de Marguerite, Jean, deuxième du nom, épousa à Saint-Ferréol le 19 août 1708, Lucrèce Guyot, fille de Pierre Guyot, procureur héréditaire aux cours de Vicnne, et de Marianne Péroncel.

Jean Pioct, le père, bourgeois, avait été nommé maire de l'Hôtel-Dieu le 30 novembre 1677, pour exercer sa charge en 1679, l'usage voulant qu'il occupât la place de quatrième consul en attendant. Il mourut le 12 août 1687 et reçut la sépulture à Saint-André-le-Bas, chapelle du Saint-Esprit. "La veuve du sieur Pioct" passés de vie à trépas le 26 mars 1689, ne peut être que Marguerite Ballet, puisque Marguerite Jas, veuve d'Humbert Pioct, était décédée le 9 décembre 1671. Il y a un autre Jean Pioct, sieur de Flosaïes et avocat, mort à 60 ans le 6 juin 1691 et enseveli dans l'église de Saint-André-le-Bas, dont l'identité reste mystérieuse. À signaler encore pour cette période un maître perruquier de Saint-Ferréol aussi nommé Jean Pioct, dont la femme, Marie Monsa, donne le jour à deux jumelles, Claudine et Louise, baptisées le 29 janvier 1684 et qui ne vivent que quelques heures. Et encore un François Pioct, fils de feu Étienne, habitant au Grand-Lemps, qui vient épouser à Saint-Ferréol le 9 novembre 1692 Marthe Remilier d'Ampuis. Un peu plus tard, meurt dans la maison de la Providence à Saint-André-le-Haut, à l'âge de 60 ans, le 11 octobre 1710, Suzanne Pioct, dont les obsèques sont célébrées dans l'église de Saint-André-le-Bas.

Comme si c'était une tradition de famille qu'il faut respecter à tout prix, les enfants de Jean Pioct et de Lucrèce Guyot n'ont pas de baptistaires et on ne les connaît qu'indirectement. Leur fils se nomme Claude-François et leur fille Marguerite.

Claude-François Pioct, bourgeois, fils de feu Jean Pioct avocat en Parlement et de feu Lucrèce Guyot, épouse à Saint-André-le-Haut, avec dispense du deuxième degré de consanguinité, le 6 septembre 1743, sa cousine germaine Marie-Claire Guyot, fille de Denys Guyot, avocat en Parlement et de Françoise Papet. La mariée va avoir 28 ans, étant née le 22 novembre 1715. Le mariage est célébré en présence de ses frères : Pierre Guyot de la Cristinière,

---

19 - Alès.

chevalier, conseiller du roi, trésorier de France à Grenoble, Joseph Guyot des Lucques, docteur médecin et Jean-Jacques Guyot des Moilles.

### Sa carrière

La carrière politique d'Abel-Joseph Pioct commence avec la Révolution. Il était assesseur au bailliage lorsque les notables viennois l'inscrivirent sur la liste des candidats à la mairie selon la formule de l'Ancien Régime. Depuis une vingtaine d'années, en effet, le choix du maire dépendait du duc d'Orléans à qui la ville présentait trois candidats jugés aptes à remplir cet office royal dont le titulaire changeait tous les trois ans. Le 29 septembre 1789, en vue de remplacer, le premier janvier 1790, le maire sortant, Claude Ferréol Vacher de Montjoly, qui aura achevé ses trois ans de charge, sont désignés :

Abel-Joseph Pioct, assesseur au bailliage, 13 voix

Jean-François Revolot, médecin du roi, 8 voix

Pierre Denantes, avocat au bailliage, 6 voix.

Le décret de l'Assemblée Nationale sur la formation des municipalités, en date du 14 décembre, supprima l'arbitraire du choix princier et lui substitua une élection directe au suffrage restreint. Elle eut lieu le 3 Février 1790. Au deuxième tour, Pioct qui a obtenu 217 voix sur 389 est proclamé élu. La nouvelle municipalité est installée le dimanche 14 février 1790 dans la cathédrale Saint-Maurice, à l'issue de la grand-messe. C'est alors que Pioct inaugure l'impressionnante série de discours dont il va gratifier ses administrés : "Que la prudence et la religion, dit-il, vous dirigent encore dans les diverses élections où vous serez appelés... Et prions l'Être suprême de protéger toujours la France, de répandre dans les cœurs l'esprit de paix et d'union, et de bénir nos travaux".

Pioct est réélu maire le 13 novembre 1791 par 77 voix sur 128, mais au début de décembre 1792, quelques jours avant la fin de son mandat, il démissionne parce qu'il vient d'être nommé administrateur du District. Dans ce nouveau poste, on fera souvent appel à ses dons d'orateur et il sera assez habile pour franchir sans trébucher cette période mouvementée et difficile. D'emblée il a été porté à la vice-présidence du Directoire et le prend les moyens de s'y maintenir.

Le 3 mai 1793 il préside la cérémonie d'installation des professeurs du Collège : "Jeunes citoyens, dit-il en s'adressant aux élèves, une heureuse Révolution vous ouvre une carrière plus riante et plus avantageuse que ne fut autrefois la nôtre. Vous y connaîtrez les trésors de la nature, le globe et les événements dont il a été le théâtre, les grands hommes de tous les âges qui doivent vous servir de modèle, une morale enfin indépendante de tout culte intérieur, mais qui vous rappellera qu'il y a une divinité, que vous vous devez à la patrie, que vous êtes libres et républicains"<sup>20</sup>. Le 15 juillet, dans le cadre grandiose de Saint-Maurice, Pioct exalte les bienfaits de la Constitution :

---

20 - Isère, L. 748, foL 90.

"Bientôt les malveillants étant dissipés ou anéantis, nous verrons les tyrans coalisés fuir devant nos armées et les hommes sages et industrieux de toutes les nations venir chercher le bonheur dans une terre libre... Mon premier mouvement est de jurer une haine éternelle à tous ceux qui voudraient anéantir la liberté et l'égalité individuelle, l'unité et l'individualité de la République et qui empêcheraient l'exécution des lois ou les méconnaîtraient". Ces paroles déchaînent l'enthousiasme et les citoyens, jetant leurs chapeaux en l'air, s'écrient d'une seule voix : "Vive la République"<sup>21</sup>.

La Terreur, où la plus élémentaire prudence conseillait de se tenir coi et de ne pas se compromettre, Pioct réussit à se faire maintenir au District, après l'épuration opérée par le Représentant Gautier le 1er brumaire an III, et le 11, il est réélu à la vice-présidence du Directoire. Il échappe de même au remaniement des autorités constituées dont le Représentant Richaud est l'auteur, le 14 ventôse an III. Le 11 floréal, les ci-devant administrateurs sont convoqués pour rendre compte de leur gestion. Pioct préside la réunion et il est chargé avec son ancien collègue Bertrand de vérifier toute la comptabilité, mais comme Bertrand est mis en arrestation le 17 prairial, le vice-président demande un autre collaborateur. Sans doute a-t-il mené sa tâche à bien et rédigé avec une conscience sercine l'homélie d'adieu du Directoire aux municipalités du District le 1er brumaire an IV<sup>22</sup>.

Dégagé de toute fonction publique, Abel-Joseph Pioct s'en va habituer à Seyssuel où, depuis son mariage, il était propriétaire d'un domaine, du chef de sa femme. C'est là qu'il avait célébré en vers, dans l'été 1789, l'aube idyllique de la Révolution. Il avait composé une chanson patriotique en sept couplets, dont ses concitoyens avaient eu la primeur et qui se terminait ainsi :

*Buvons au Roi, buvons à la patrie,  
A l'Assemblée, à chaque député.  
Vive l'amour et vive la patrie.  
Vive le Roi, vive la liberté*<sup>23</sup>.

En quelques années tout avait changé de face, mais l'auteur de cet air à boire possédait une remarquable faculté d'adaptation, dont il allait encore produire maints exemples. Les gens de la commune de Seyssuel et Chasse ne pouvaient pas se priver des services d'un homme aussi rompu aux pratiques administratives. Il est accueilli à bras ouverts dans le conseil municipal, qui en fait un adjoint. Et l'adjoint est nommé maire le 22 pluviôse an X, 11 février 1802.

Le 4 fructidor, 22 août, devant l'église de Notre-Dame de Cuey, il publie le Sénatus-consulte qui nomme Napoléon Bonaparte consul à vie et, le dimanche suivant, il assiste avec le corps municipal au Te-Deum et aux prières pour la République consulaire. L'année suivante, 3 fructidor an XI, 21 août 1803, dans la même église, en présence des citoyens assemblés pour la messe, Pioct installe le nouveau desservant de la commune, nommé par l'évêque le

21 - Idem, fol. 250.

22 - Isère : L. 755, fol. 122.

23 - Magnien : bibliographe hist.

15 août : "Le maire en écharpe a pris par la main M. Delaloy revêtu de l'aube et de l'étole, l'a conduit au pied de l'autel...". C'était exactement le cérémonial usité sous l'Ancien Régime pour la mise en fonction d'un bénéfice ecclésiastique, Abel-Joseph Pioct ne l'avait pas oublié.

Maintenant l'Empire est fait. Il s'agit seulement d'émettre un vote massif pour l'approbation du Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, 18 mai 1804. Le maire s'y emploie activement. Dans son arrêté du 11 prairial, 31 mai, il rappelle aux habitants la confiance, l'admiration et la reconnaissance qu'a inspirées aux amis de la patrie Napoléon Bonaparte, empereur des Français, et subsidiairement "que M. le Préfet comparera le nombre des votants avec celui des états de population, qu'il signalera les communes qui auront marqué le plus d'empressement et qu'il est de l'intérêt de celles de Seyssuel et Chasse de mériter son suffrage". On ne saurait employer un trop clair langage quand on veut être bien compris.

Un arrêté préfectoral du 18 novembre 1806 nomme maire de Seyssuel Joseph-Antoine Carlet, en remplacement d'Abel-Joseph Pioct nommé juge de paix de Vienne-Nord. Une œuvre durable avait été accomplie sous ses auspices, à savoir : "le traité du 21 germinal an X, 11 avril 1802, entre les entrepreneurs de la digue Chasse et les syndics des intéressés aux dits travaux, en présence et sous la médiation de MM. Hilaire, sous-préfet, Pioct, maire de Seyssuel et Chasse et Pessonneaux, membre du conseil d'arrondissement".

A Vienne, la justice de paix siège dans l'ancienne église de Notre-Dame de-la-Vie, alors désignée sous le nom de Prétoire des Romains<sup>24</sup>. De cette période sans gloire on citera une lettre de Pioct au maire de Vienne, du 22 décembre 1810 : "Monsieur, la salle du Prétoire des Romains destinée pour la tenue des audiences des juges de Paix et du tribunal de commerce étant très dangereuse pendant l'hiver à cause du froid et de l'humidité qu'y occasionne et augmente l'ouverture des portes, les juges de commerce et mes devanciers furent obligés de siéger pendant la mauvaise saison dans la pièce du ci-devant presbytère qui y est contiguë ; mais cette pièce, d'ailleurs très irrégulière, a besoin de quelques réparations indispensables, telles qu'une barrière pour séparer les juges des plaideurs... enfin les réparations, que la décence exige dans le local où les juges vont toutes les semaines remplir leurs fonctions. Je crois devoir vous prévenir que le plafond de la grande salle se dégrade tous les jours et qu'il manque quelques carreaux de vitres dans cette pièce. Je vous prie, Monsieur, d'avoir égard à mes observations"<sup>25</sup>.

Cette sollicitude pour les détails matériels, pour l'honneur des juges et la commodité des plaideurs, achève de peindre le personnage, qui ne pouvait pas donner sa mesure dans une juridiction subalterne et qui devait retrouver au moins l'équivalent de la situation qu'il occupait au bailliage avant de devenir un homme politique. C'est en effet comme juge au Tribunal Civil qu'il terminera sa carrière et sa vie.

24 - C'est-à-dire le temple d'Auguste.

25 - Archives de la mairie de Vienne, carton n° 5.

## La descendance d'Abel-Joseph Pioct

Il ne reste plus qu'à noter brièvement ce qu'on peut savoir de la descendance de l'ancien maire de Vienne (car c'est là son principal titre de gloire) et des autres membres de sa famille.

Le 4 ventôse an II, 22 février 1794, Geneviève Pioct, fille d'Abel-Joseph, administrateur du district et de feu Pétronille Sicard - née le 12 juillet 1770 épouse par devant l'officier public de la section du Midi, le citoyen Louis Tribollier, marchand, natif de Roussillon et y demeurant, né le 7 juillet 1762. En présence de Charles Joseph Pioct, 22 ans, frère de la mariée.

Le 28 mai 1811 est célébré dans l'église de Saint-André-le-Bas le mariage religieux de Marie-Félicité, fille d'Abel-Joseph Pioct, juge de paix et de feu Pétronille Sicard, et de François-Charles-Rémi Piquet, capitaine pensionné, habitant à Vienne, paroisse de Saint-Maurice.

Abel-Joseph Pioct, juge au tribunal de première instance, meurt le 14 avril 1823, à 78 ans. La déclaration de décès est faite par ses fils : Claude-Henri, chevalier de la Légion d'honneur et Maurice, légiste. La cérémonie des funérailles a lieu dans l'église de Saint-Maurice.

Claude-Henri, ancien capitaine d'infanterie, officier comptable des vivres en retraite, est receveur de la Caisse d'épargne de Vienne, au moment de sa mort, le 12 décembre 1842. Il est alors âgé de 70 ans. Son fils Abel lui succède dans cet emploi. Le 5 septembre 1843, Abel Pioct est témoin, avec Francisque Ponsard, le poète dramatique plus connu sous le nom de François, au mariage de Jean-Charles Gautier-Duclavel, capitaine d'artillerie et de Clotilde-Françoise Vacher, fille de Marc-Antoine, juge au Tribunal civil.

Charles, frère de Claude-Henri, a un passé militaire plus brillant. Soldat à 19 ans au régiment de ligne "Le Bouchonnais", il a mérité d'être décoré par l'Empereur lui-même. Quand il a quitté le service, il était capitaine des Vélites de Turin et officier de la Légion d'honneur. Nommé percepteur à Saint-Jean de Bournay. Décédé en avril 1846.

Luc-Antoine Pioct, le plus jeune frère d'Abel-Joseph, docteur en médecine, est mort à Vienne le 18 février 1829 à 70 ans. Funérailles à Saint-maurice.

Jean-Jacques Pioct, notaire à Saint-Symphorien d'Ozon, marié à Sophie-Philiberte Delaloy, fait baptiser à Saint-André-le-Bas le 2 septembre 1811 son fils Auguste-Henri, qui a pour parrain son oncle paternel, Henri Pioct, capitaine de recrutement à Genève et pour marraine Pauline de Chapeaurouge, femme du parrain. Son autre fils est baptisé à Saint-Maurice le 19 octobre 1812. C'est également à Saint-Maurice que leur frère aîné, Marcel-Abel Pioct, percepteur à Saint-Symphorien d'Ozon, épouse le 27 août 1828 Marie-Caroline-Livia Maingarnaud, fille de feu Jean Maingarnaud, colonel d'infanterie et de Marie-Madecine Souïris. Les témoins du mariage sont Claude-Henri Pioct, capitaine en retraite, Maurice Pioct, secrétaire de la mairie et Pierre-Gaspard Geydan, juge-auditeur. Marie-Caroline-Livia, veuve de Marcel Pioct, est décédée à Vienne le 30 avril 1852, à l'âge de 41 ans.

Joseph Pioct, huissier à la ci-devant Élection de Vienne, mort le 1<sup>er</sup> octobre 1808, à 65 ans.

Marie Guillot, veuve de François Pioct, décédée le 11 janvier 1836 à 88 ans. Peut-être s'agit-il de ce François Pioct, commis à la manufacture Bajard et Charvet, qui vient déclarer à la police municipale le 24 décembre 1791, qu'au mois d'août précédent il était du nombre des ouvriers rassemblée à la Passardière pour faire certaines réclamations auxquelles la municipalité à fait droit, "mais comme il a ouï dire que les ouvriers de la ville formaient quelques projets contre la tranquillité publique, il déclare qu'il n'est plus d'aucun parti, que son intention est de vivre tranquille en se conformant aux lois et notamment à celle décrétée par l'Assemblée Nationale le 14 juin dernier, relative aux assemblées d'ouvriers et artisans"<sup>26</sup>.

Anne-Pétronille Pioct, décédée le 20 février 1843, 73 ans.

A Saint-Maurice, le 25 janvier 1844, baptême de Jean-Baptiste Pioct, fils d'Antoine et de Jeanne Marchand.

Jeanne-Pétronille Pioct, domiciliée Place Saint-Paul, décédée le 13 août 1852, 76 ans.

## Bibliographie

Sur la vie politique d'Abel-Joseph Pioct, comme maire de Vienne et vice-président du Directoire et du District, Ed. Maignien, *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française*

t. I, n° 959 - Proclamation du maire Pioct et des officiers municipaux pour la célébration du 14 juillet

t. I, n° 965 - Serment solennel du régiment de Penthievre-dragons le 14 juillet 1790

t. I, n° 979 - Proclamation du maire Pioct pour rassurer les populations, 27 juillet 1790

t. II, n° 1941 - Discours prononcé par Abel Pioct, président du District de Vienne le 15 juillet 1793 pour l'installation des instituteurs primaires

t. III, n° 2477 - Discours prononcé par Abel-Joseph Pioct, le 23 thermidor an II, jour anniversaire du 10 Août.

P. Cavard - *La cathédrale Saint-Maurice de Vienne pendant la Révolution*, Vienne, 1936.

P. Cavard - *Vienne la Patriote*, 1956.

Sur la succession d'Abel-Joseph Pioct, *Affiches, Annonces et Avis divers de la ville de Vienne*, n° du 16 novembre 1824 et 13 janvier 1829.

*Le Moniteur viennois*, n° du 15 décembre 1842, article nécrologique sur Claude-Henri Pioct, n° du 16 avril 1846, article nécrologique sur Charles Pioct.

*Le Journal de Vienne*, n° du 12 décembre 1852, article nécrologique sur Charles-Abel Pioct, négociant à Lyon ; n° du 3 août 1856, le domaine de Chapeau-Rouge à Scyssuel.

---

26 - 6<sup>e</sup> registre de la police municipale, fol. 6.

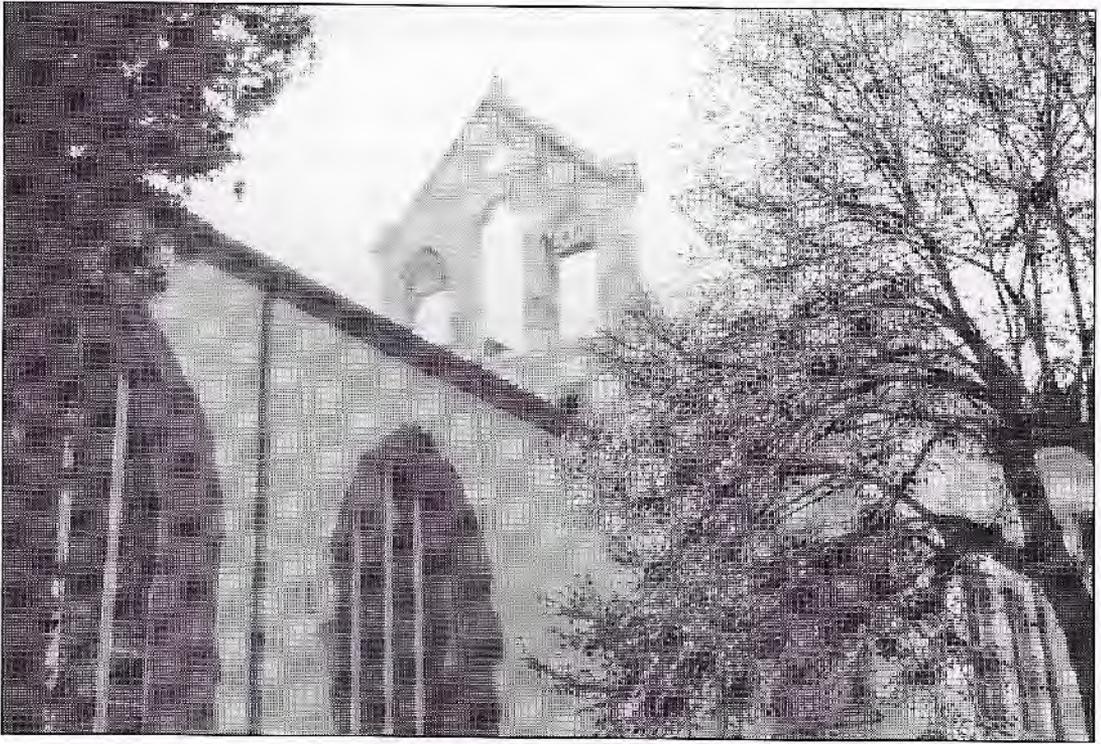


Fig. 1 - Chapelle Saint-Théodore, mur nord et clocher-mur.  
Cl. Monique Zannettacci, 1999.



Fig. 2 - Chapelle Saint-Théodore, mur sud.  
Cl. Monique Zannettacci, 1999.

Monique Zannettacci\*

## La chapelle Saint-Théodore de VIENNE\*\*

### Les origines

La chapelle Saint-Théodore (côté nord de la place Saint-Paul à Vienne), est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (depuis le 14/03/1927). Le piquetage des enduits de la façade sud, en mars 1998, a révélé des éléments antérieurs ; l'entreprise et les propriétaires l'ont signalé, ce qui a permis de faire un relevé des vestiges avant le ravalement (sous la responsabilité de Monique Zannettacci).

Saint Theudère ou Théodore était un saint viennois du VI<sup>e</sup> s. dont l'archevêque Adon écrivit la Vie en 870 pour les moines de Saint-Chef. D'une famille noble viennoise, il fut diacre à Arles sous saint Césaire (502-542), puis fonda à Vienne des monastères vers 560 ; à la demande de l'évêque Philippe (567-580) il laissa la direction de son monastère de Sainte-Marie ; il s'enferma 12 ans dans une cellule du mont Quirinal (Sainte-Blandine) et mourut en 582 ; son corps fut transporté au monastère de Sainte-Marie-au-Val-Rupien qu'il avait fondé (devenu Saint-Theudère puis Saint-Chef). Il avait fondé aussi un ermitage dédié à saint Eusèbe de Vercell (récluserie d'Arpot ou du Mont-Rozier), et les monastères de Saint-Symphorien-sur-Gère (commune de Villeneuve-de-Marc) et de Saint-Pierre d'Alarone (au mont Arnaud de Vienne ou sur le plateau de Marchy)<sup>1</sup>.

La chapelle Saint-Théodore est fondée par Claude de Virieu, chanoine et capiscol de Vienne (mort en 1495) et sa sœur Jeanne, à l'emplacement d'un jardin au nord du petit cloître. Elle est placée alors sous le vocable de Saint-Pierre Négateur, de Sainte-Marie-Madeleine, pécheresse, et du Larron Pénitent. Claude de Virieu avait institué une messe quotidienne dans cette chapelle et décidé qu'elle serait célébrée à tour de rôle par les chanoines. En outre on y célébrait l'anniversaire de sa mort, le 19 août (il fut enseveli à Notre-Dame-

\* Archéologue municipale de Vienne.

\*\* Appelée longtemps chapelle de Virieu.

1 - D'après Marcel Paillarct. *Vienne sur le Rhône au Moyen-Âge*. Vienne 1987, p. 165.

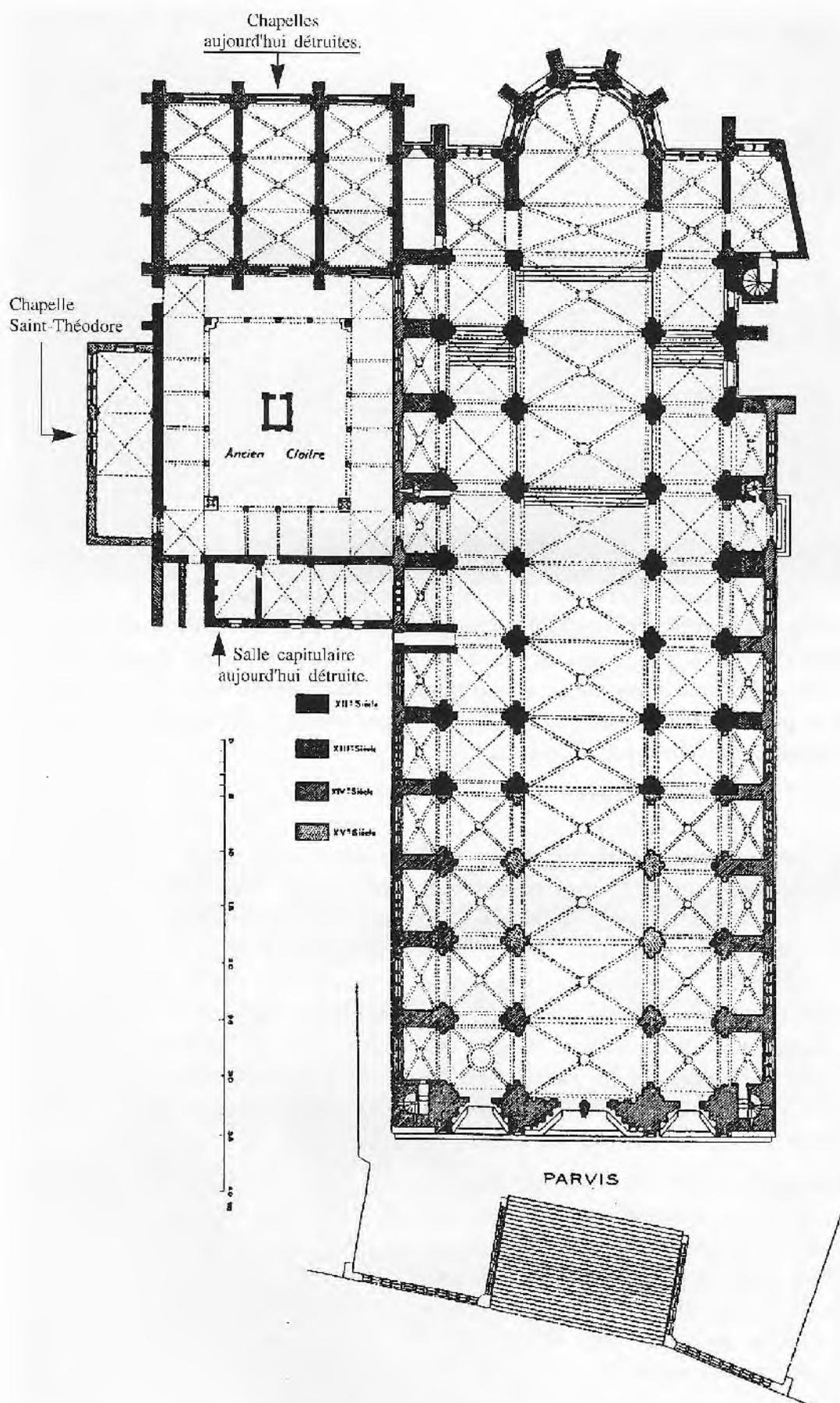


Fig. 3 : Plan de la cathédrale Saint-Maurice, des chapelles détruites, de l'ancien cloître et de la chapelle Saint-Théodore (d'après L. Begule et J. Bouvier).

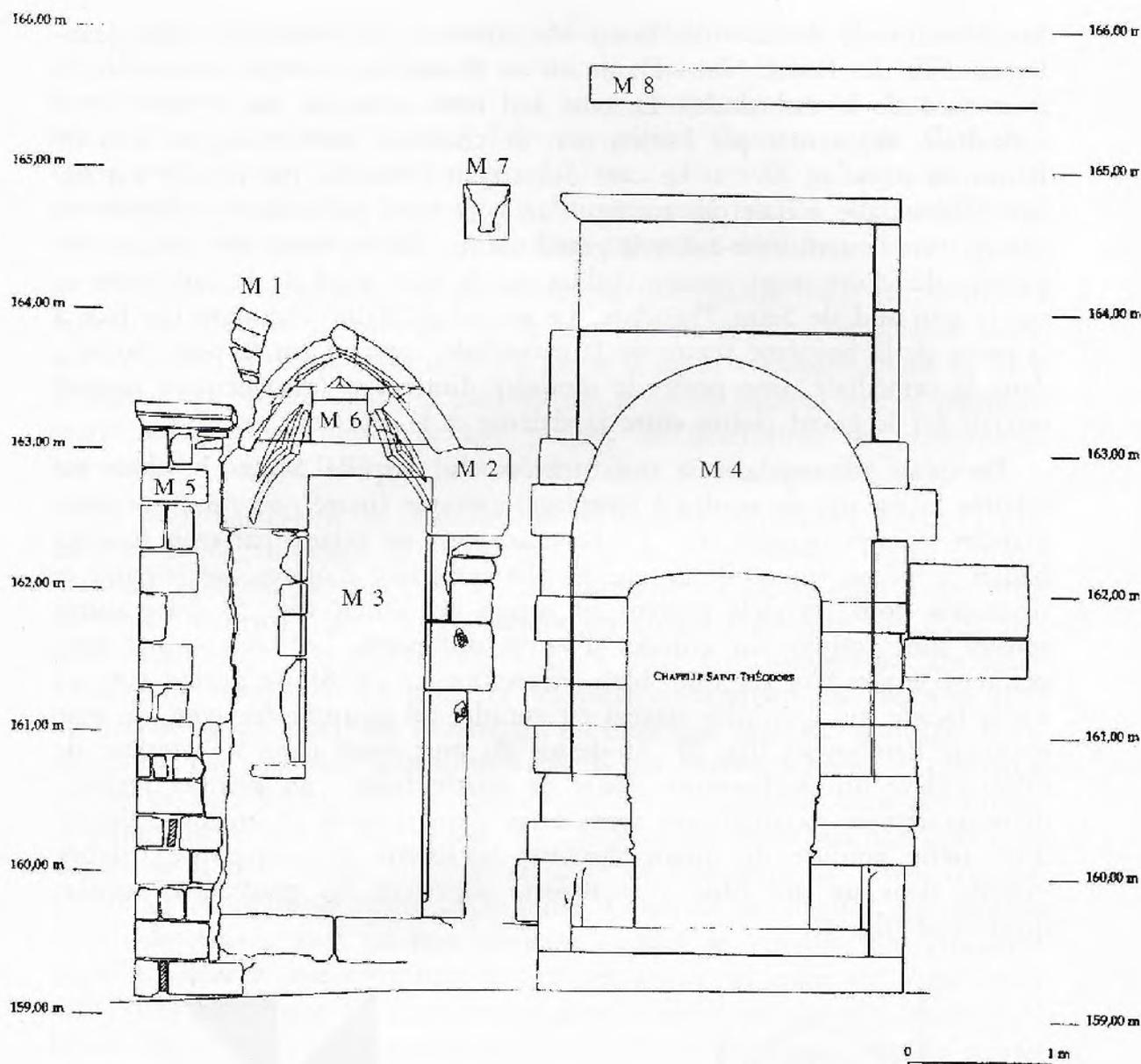


Fig. 4 : Plan des vestiges (Dessin Monique Zannettacci)

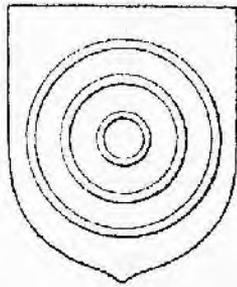
des-Chapelles, dans la tombe des Rivoire, précenteurs)<sup>2</sup>. Elle est nommée chapelle neuve, puis de Virieu, puis Saint-Théodore (une relique de ce saint est donnée par le cardinal Chigi le 6 mai 1664).

La chapelle ouvrait à l'origine sur le petit cloître au nord de la cathédrale Saint-Maurice, à l'intérieur de l'enceinte canoniale (fig. 1). Le mur de clôture existait dès 1120 ; d'après une gravure du XIX<sup>e</sup> s., les galeries pourraient être du XV<sup>e</sup> s. ; cloîtres et enceinte furent détruits au début du XIX<sup>e</sup> s. Le côté est du cloître était doté de trois chapelles contiguës édifiées en 1239 par l'archevêque Jean de Bernin (1218-1266) : du nord au sud,

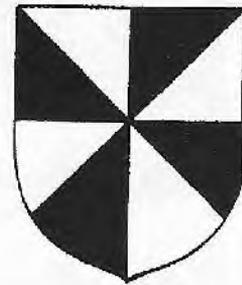
2 - D'après Ulysse Chevallier. *Étude historique sur la constitution de l'Église métropolitaine et primatiale de Vienne en Dauphiné (origines-1500)*. Vienne, tome 1, 1922.

Saint-Maurice-le-Vieux et des Saints-Maccabées ou de Maguelone, Saint-Jean-Baptiste ou des Fonts, Notre-Dame ou de Roussillon (vestiges visibles sur le mur nord de la cathédrale). Le côté sud était constitué par le mur de la cathédrale, augmentée par l'adjonction de chapelles latérales depuis Jean de Bernin et jusqu'au XV<sup>e</sup> s. Le côté ouest était constitué par la salle capitulaire. Cette salle n'était pas contiguë au côté nord du cloître et laissait un passage vers l'ouest, c'est-à-dire le grand cloître. Les corbeaux des toitures des galeries du cloître sont encore visibles sur le mur nord de la cathédrale et sur le mur sud de Saint-Théodore. Le portail de Saint-Théodore fait face à la porte de la huitième travée de la cathédrale, ouvrant sur le petit cloître ; dans la cathédrale, une porte de moindre dimension (actuellement murée) ouvrait sur le grand cloître entre la sixième et la septième travée.

De plan rectangulaire à trois travées, la chapelle Saint-Théodore est éclairée à l'est par un oculus à remplage gothique (muré), au nord par deux grandes fenêtres ogivales (fig. 1). Le mur ouest est éclairé par trois fenêtres hautes à balcon (murées). Le chevet plat est voûté d'ogives avec liernes et tiercerons dont les clefs portent les armes de Virieu (fig. 5) ; les autres travées sont voûtées sur croisées d'ogives ordinaires. Les trois voûtes sont peintes d'étoiles d'or sur fond bleu (rénovation en 1838). Le portail ouvrant sur la façade sud (première travée) est encadré de pampres de vigne, de style gothique flamboyant (fig. 2). Au-dessus du mur ouest (pris à l'intérieur de l'îlot) s'élève un clocher-mur ajouré de quatre baies : au premier registre, deux ouvertures rectangulaires surmontées d'un tympan en arc brisé décoré d'un trèfle entouré de quatre besants, encadrent une ouverture trilobée inscrite dans un arc brisé ; le registre supérieur est percé d'un oculus quadrilobé (fig. 1).



Armes de la famille  
de Virieu



Armes de la famille  
de Viriville

Fig. 5

Le ravalement a touché le clocher-mur et la totalité du mur sud de la cure de Vienne, c'est-à-dire le mur sud de la chapelle et les murs d'anciennes maisons canoniales à l'ouest. Les éléments découverts sont situés en-dehors de l'emprise de la chapelle, immédiatement à l'ouest de son portail.

L'élément le plus ancien est un fragment d'arc en lancette élançé (M1), conservé de 4 m à 4,50 m au-dessus du seuil du portail de Saint-Théodore, et constitué de quatre pierres de taille calcaires du côté ouest de l'arc. Cet arc est maintenant masqué par le nouvel enduit (fig. 4).

La principale ouverture conservée (M2) a été condamnée par l'installation au XIII<sup>e</sup> s. du petit cloître de la cathédrale, qui fut démoli en 1803. Cette baie dégagée par le ravalement est une porte surmontée d'un arc en lancette, avec un tympan orné d'un arc trilobé (hauteur totale 4,20 m ; ouverture : largeur 1,20 m, hauteur 2,72 m ; pierres de taille calcaires). La mouluration et le décor de l'arc en lancette sont bûchés. Le piédroit est, s'orne d'un chanfrein simple ; le piédroit ouest est détruit.

Cette porte est bouchée et remplacée par une fenêtre (M3) entaillant son linteau de 0,40 m. Le piédroit est de la porte est réutilisé, le piédroit ouest est créé avec le même chanfrein. La pierre d'appui a disparu, mais sa trace d'ancrage est présente dans le piédroit est, à même hauteur que la première pierre du piédroit ouest, ce qui permet de déterminer ses dimensions (ouverture : largeur 0,83 m, hauteur 2,16 m ; pierres de taille calcaires).

Le portail (M4) de la chapelle Saint-Théodore, postérieur à M2, a une hauteur totale au-dessus du seuil de 5,20 m. L'ouverture à arc déprimé (hauteur 2,50 m, largeur 1,36 m) est surmontée d'un tympan à arc brisé surbaissé (hauteur 1,36 m) ; l'ensemble est ébrasé à ressauts. Les deux arcs sont encadrés de pampres de vigne. L'arc brisé est prolongé par un gâble encadré de remplages. Le gâble et les pierres encadrant les piédroits sont bûchés au nu du mur ; sur le tympan, on distingue entre des feuillages l'emplacement des trois écus scutiformes décrits par Nicolas Chorier : "On entre encore de ces cloîtres dans la chapelle de Virieu ; c'est le nom qui lui est communément donné. Les armes du chapitre de Saint-Maurice, celles de Grolée de la branche de Viriville, et celles de la maison de Virieu (fig. 5), s'y voient en pierre au-dessus de la porte. Celles de ce chapitre, qui sont au milieu des autres, sont un lion rampant ; celles de Viriville sont gironnées de huit pièces à une couronne ouverte en abîme, et celles de Virieu sont trois vires l'une dans l'autre. Ceux qui ne veulent pas qu'elles soient parlantes, leur donnent le nom de cercles et d'annelets. Cette chapelle servait autrefois d'école, où le théologal de Saint-Maurice enseignait publiquement les matières de la théologie positive, qui regardent l'instruction des mœurs et la conduite des chrétiens"<sup>3</sup>.

L'ensemble est en pierres de molasse, à l'exception des marches et des bases de l'arc qui sont en calcaire. Le sommet du portail se place à 0,05 m en dessous du sommet des corbeaux (M7). Une corniche calcaire (M8), haute de 0,16 m, surmonte les corbeaux (son sommet à 0,85 m du sommet des corbeaux).

Un pilier (M5), ou le piédroit est d'une ouverture, postérieur à M2 et M3, les entaille tous deux. Il est constitué de pierres de taille calcaires (et deux carreaux de terre cuite), alignées à l'ouest, et de maçonnerie à l'est comblant l'arrachage de M3. Sa hauteur totale est de 4,20 m. Il est surmonté d'un tailloir chanfreiné large de 0,68 m et haut de 0,18 m. Les éléments

---

3 - Nicolas Chorier. *Les recherches du sieur Chorier sur les antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'empire romain dans les Gaules et des deux Royaumes de Bourgogne*, Lyon, 1658-1659. Éd. avec notes de Nicolas-François Cocharde, Vienne, 1828, p. 234.

pouvant lui être associés (linteau, piédroit ouest) ont disparu lors des diverses réfections du mur.

La fenêtre ménagée dans le bouchage de M2 est ensuite elle-même murée (M6), et un fenestron (largeur 0,40 m, hauteur 0,30 m) est ouvert dans le linteau de M2, entaillant la partie supérieure de l'arc trilobé du tympan.

### Essai de chronologie

Le portail de Saint-Théodore ouvrait au croisement de la galerie nord et de la galerie ouest du petit cloître, qui préexistait. On sait que la chapelle de Virieu s'est construite à l'emplacement d'un jardin longeant le cloître : elle a pu s'appuyer sur le mur de clôture du cloître préexistant. Cependant les corbeaux (M7) de la galerie du cloître sont-ils contemporains de la chapelle Saint-Théodore ? Les corbeaux présents sur le mur nord de la cathédrale sont de style identique mais plus variés dans les motifs de fleurons ; seuls les deux corbeaux plus à l'est (au-delà de la partie faisant face à Saint-Théodore) sont plus anciens, de style roman et historiés. Ces deux derniers peuvent être contemporains des trois chapelles du XIII<sup>e</sup> s. à l'est du cloître. Les sept inscriptions à l'est du portail M4 précèdent la chapelle et sont des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.

La porte M2 a probablement été condamnée par la création des cloîtres au XIII<sup>e</sup> s. : l'extrémité ouest du corbeau le plus occidental n'est qu'à 0,24 m de l'ouverture du piédroit est de M2. Or c'est à l'ouest du portail de Saint-Théodore que passe la limite entre les deux cloîtres constituée par le prolongement du mur est de la salle capitulaire ; l'espace n'était pas suffisant pour un tel mur, d'après le plan des cloîtres publié par Bégule et Bouvier en 1914.

La démolition des cloîtres au début du XIX<sup>e</sup> s. a pu être l'occasion d'ouvrir la fenêtre M3 sur la nouvelle place.

Il est difficile de dire à quelle organisation appartenait le pilier M5 : le bâtiment est occupé et n'a pas été visité.

### Inscriptions sur le mur sud de la chapelle Saint-Théodore<sup>4</sup>

Il est bon de rappeler la présence d'inscriptions datant du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et d'en donner la traduction.

- 1165, 23 décembre - Épitaphe de Mélioret (*Corpus n° 8*)

Épitaphe d'un sous-diacre. La pierre se trouve à 2,32 m du sol, du côté nord de l'actuelle place de la cathédrale. Pierre de 133 x 15 cm. Hauteur de la première lettre : 5 cm.

4 - D'après le *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, 15. *Vienne en Dauphiné*. Robert Favreau, Jean Michaud, Bernadette Mora. Paris, 1990.

Ce Corpus reprend en l'améliorant les *Inscriptions* d'Allmer et Terrebasse.

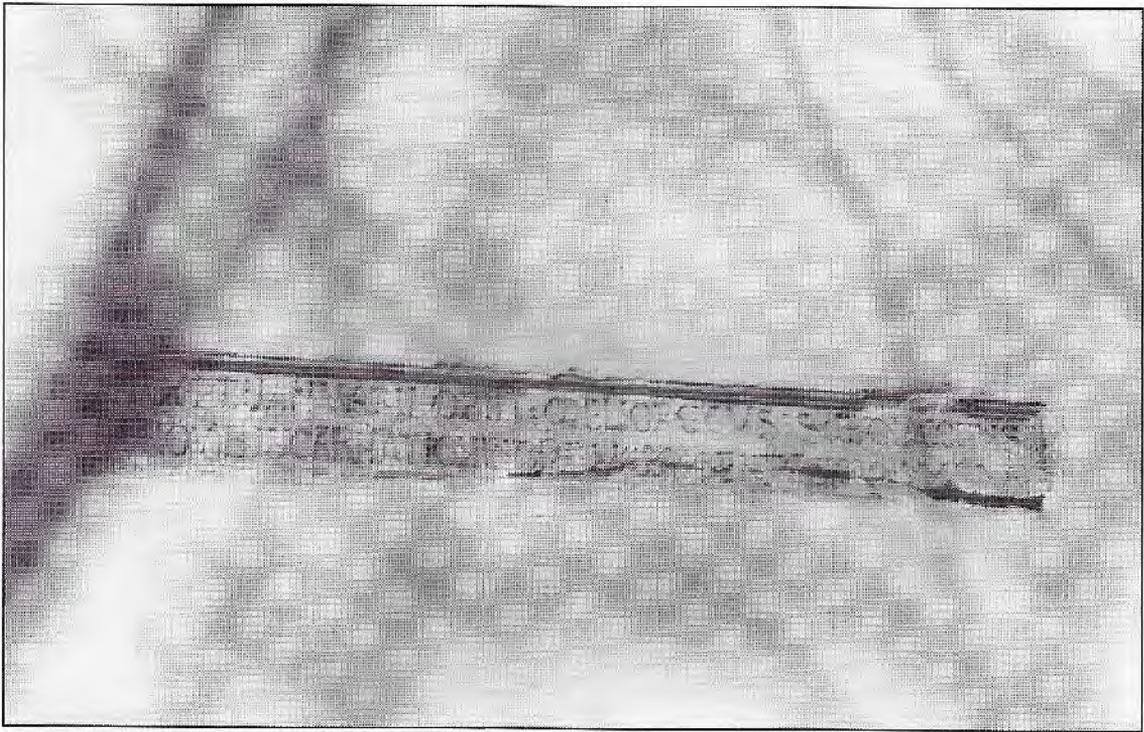


Fig. 6 - VIENNE, Chapelle Saint-Théodore  
Inscription de Melioret (Corpus n° 8)

+ X.KAL : JANUARI : OBIIT. MELIORETUS : SUBDIACONUS :  
ANNO : AB. INCARNATIONE : DOMINI : MILLESIMO : CEN-  
TESIMO. LX. V :

+ *Le 10 des calendes de janvier [23 décembre] mourut Melioret, sous-diacre,  
l'an de l'incarnation du Seigneur 1165.*

- 1193, 19 septembre - Épitaphe de Guillaume Dodon (Corpus n° 9)  
(fig. 7)

Épitaphe d'un sous-diacre, chanoine. Cadre de 47,5 x 37,5 cm à 1,88 m  
du sol. Hauteur de la première lettre : 2,1 cm.

ANNO. AB. INCARNATIONE. DOMINI.  
M°. C°. VIIC. KALENDAS. OCTOBRIS. OBIIT.  
GUILLELMUS. DODO. CANONICUS ET. SUBDIACONUS.  
VIR. PIUS ET JUSTUS. VIR. CULTOR. SUMMUS. HONESTI.  
HAC. JACET. IN. TUMBA. VENERANDUS. CURA. MODESTI.  
IN. QUO. LAUDIS. HONOS. PROBITAS. ET. GLORIA. CLERI.  
FLORUIT. ET. SENSUS. SALOMONIS. ET. ORBITA. VERI.  
PERPETUE. LAUDIS. SACRO. DIADEMATE. DIGNUS.  
VIVAT. IN. ETERNUM. GUILLELMUS. DODO. BENIGNUS.

*L'an de l'incarnation du Seigneur 1193, le 13 des calendes d'octobre [19  
septembre], mourut Guillaume Dodon, chanoine et sous-diacre.*

*Homme pieux et juste, homme cultivant au plus haut degré l'honnêteté, il  
gît en cette tombe, vénérable par son souci de la modestie, lui chez qui fleu-  
rissent témoignage de considération, probité et gloire du clergé, la sagesse de*

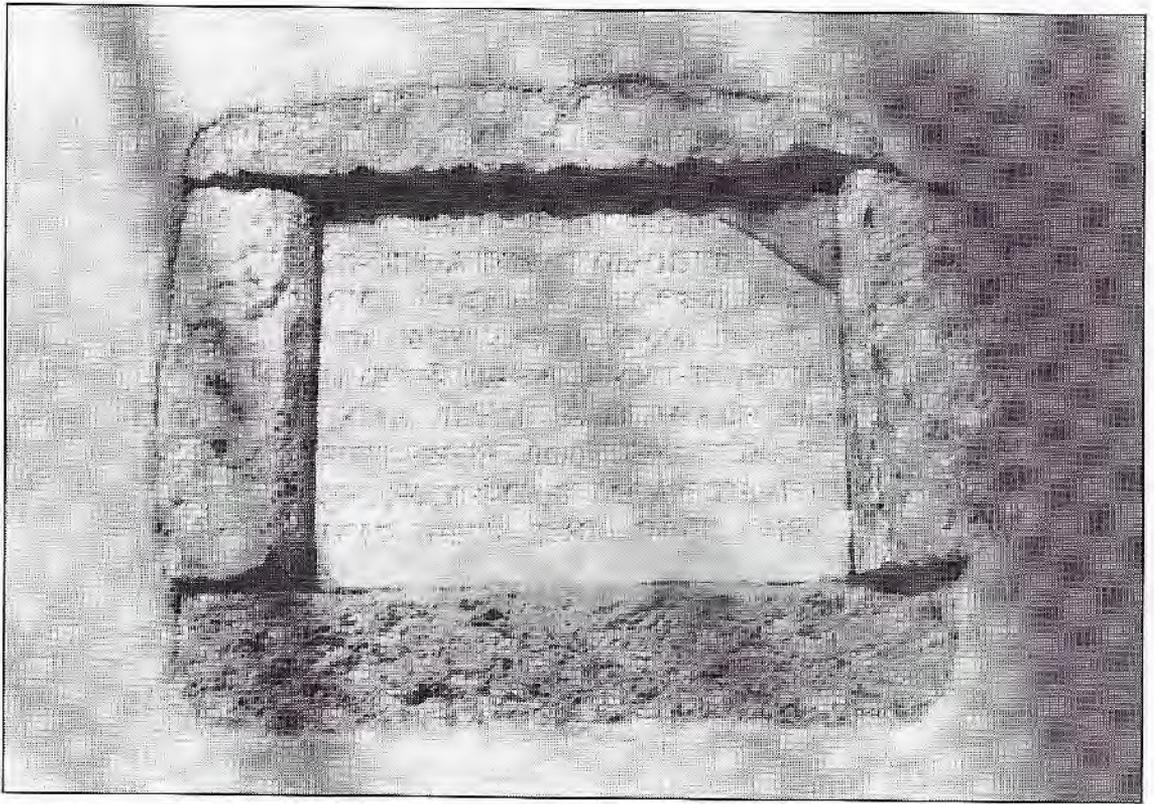


Fig. 7 - VIENNE, Chapelle Saint-Théodore  
Inscription de Guillaume Dodon (Corpus n° 9)

*Salomon et l'exemple de la vérité. Digne de porter la sainte couronne d'une louange éternelle, que le bienveillant Guillaume Dodon vive éternellement.*

• [fin XII<sup>e</sup> s. - début XIII<sup>e</sup> s.] - Épitaphe d'Aymon (Corpus n° 19)  
(fig. 8)

Épitaphe et fondation d'anniversaire. Dimension du cadre de la première pierre : 71 x 40 cm, à 2,09 et 2,33 m du sol. Hauteur de la première lettre : 2,8 cm.

Première pierre :

QUI. AYMO. DEDIT. ECCLESIE. VIENNENSI. D. SOLIDOS. ET  
DECIMAM. DE. CUIREU. UT. INDE IN FESTO OMNIUM. SANC-  
TORUM

UNIVERSITAS. ECCLESIE. SINGULIS. ANNIS. PROCURETUR  
ITEM. DEDIT. DUAS. ECCLESIAS. SANCTI. SEUZIN. ET CHAN-  
TILLIN.

CUM OBLATIONIBUS. ET. SUPULTURIS. ET. TERCIAM. PARTEM  
DECIMARUM

ET. DUAS. PARTES. DECIME. DE. SAISEU. CUM. DUABUS  
PARTIBUS

DECIMARUM. DE. SEUZIN. ET. DE. CHANTILLIN. QUAS. A  
SINFREDO. AD

QUISIVIT. UT. INDE. SINGULIS. ANNIS. IN. FESTO. MORTUORUM

Deuxième pierre :

[UNIVERS]ITAS. ECCLESIE. VIENNENSIS. PROCURETUR  
ITEM DEDI'IT. QUANDAM GAGERIAM NOVEM LIBRARUM ET  
X SOLIDORUM  
IN DECIMA TAURINI. ET. QUANDAM VINEAM. ULTRA RODA-  
NUM  
ET CCCCC SOLIDOS. QUI POSITI. FUERUNT IN. REDEMPTIO-  
NE MOLEN  
DINORUM UT IN DIE OBITUS IPSIUS UNIVERSITAS VIENNENSIS  
ECCLESIE  
SINGULIS. ANNIS. PROCURETUR.

*...Lequel Aymon donna à l'Église de Vienne 500 sous et la dîme de Cuirieu afin que, sur cette donation, la communauté entière de l'Église ait une procuration chaque année en la fête de la Toussaint.*

*De même, il donna les deux églises de Saint-Suzin et de Chantilain avec les offrandes et les sépultures et la troisième partie des dîmes, et deux parties de la dîme de Cessieu avec deux parties des dîmes de Suzin et de Chantilain qu'il a acquises de Sinfred afin que sur cette donation la communauté entière de l'Église de Vienne ait une procuration chaque année en la fête des Morts.*

*De même, il donna une créance de neuf livres et dix sous sur la dîme de Yoirin et une vigne au-delà du Rhône et 500 sous qui furent employés au rachat des moulins, afin que la communauté entière de l'Église de Vienne ait une procuration chaque année au jour de son décès.*

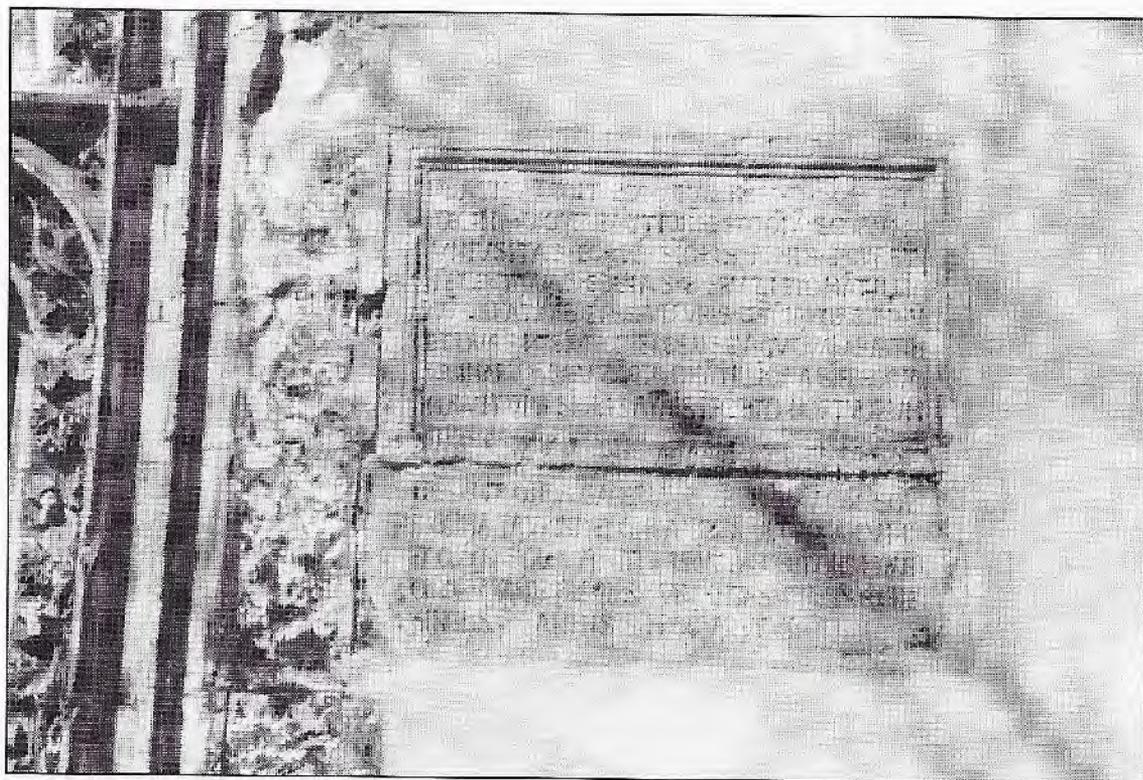


Fig. 8 - VIENNE, Chapelle Saint-Théodore  
Inscription d'Aymon (Corpus n° 19)

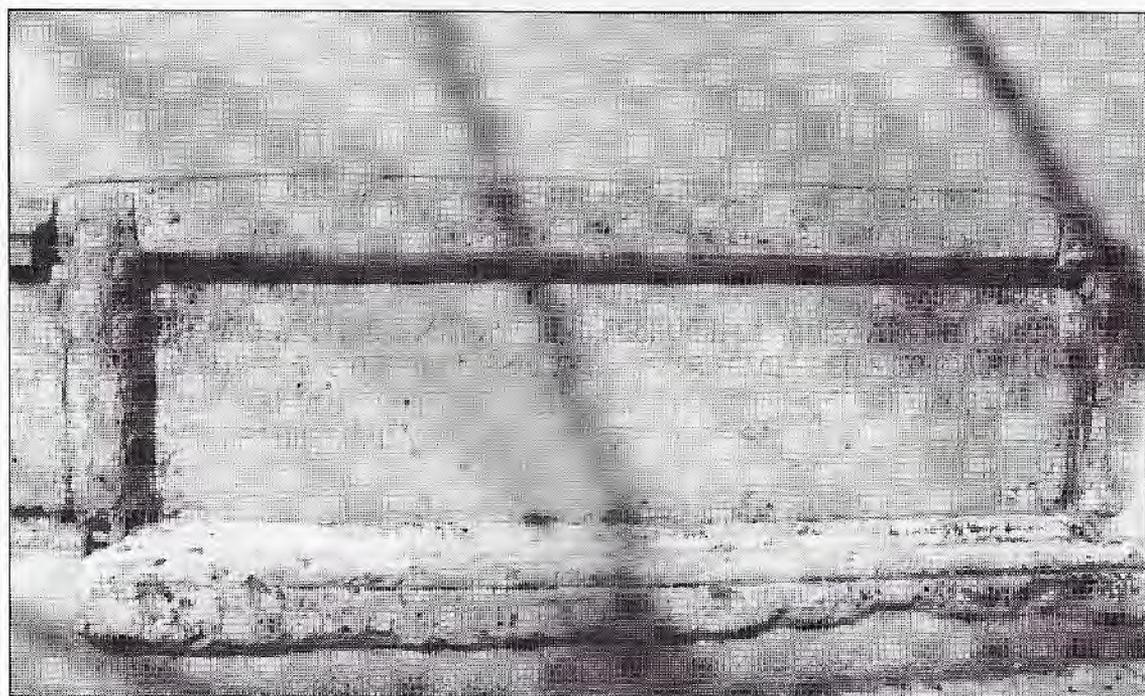
Cette inscription se composait de trois parties, dont la première a disparu. Selon Salvaing de Boissieu (*Traité de l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux*, 3<sup>e</sup> éd., Avignon, 1731, p. 389) ce fragment appartiendrait à l'építaphe d'un Aymon de Virieu. Charvet et Le Lièvre pensaient que l'inscription désignait un membre de la famille de Clermont, mais aucun Aymon ne figure à l'époque dans cette famille. Par contre, Aymon et Guillaume de Virieu firent vers la fin du XII<sup>e</sup> s. plusieurs donations à l'Église de Vienne. Les lieux cités dans la fondation d'Aymon correspondent à des hameaux ou d'actuelles communes de l'Isère : Cuireu est l'actuel Cuirieu, hameau de la commune de Saint-Jean-de-Soudain, Seuzun et Chantilain (ou Chantillin) font partie de la même commune. Dans l'actuel Cessieu on reconnaît l'ancien vocable Saiseu, et Taurini s'identifie au hameau de Toirin, commune de Rochetoirin. Quant aux moulins auxquels le texte fait allusion, il s'agit sans doute de ceux d'Arpot qui avaient été donnés au chapitre cathédral.

- 1214 (*ancien style*), 14 janvier - *Építaphe de Guillaume de La Motte et de son neveu (Corpus n° 21) (Fig. 9)*

Építaphe de deux archidiacres et fondation d'anniversaire. État de conservation très médiocre. Champ épigraphique de la première ligne : 133 cm. Hauteur de la première lettre : 4 cm.

+ XV. KALENDAS. MAIL. OBIIT. VILLELMUS. ARCHIDIACONUS.  
DE. MOTA. O

+ ANNO. DOMINI. M. CC. XIII. XVIII KALENDAS. FEBROARII.  
OBIIT. VILLELMUS. ARCHIDIACONUS



*Fig. 9 - VIENNE, Chapelle Saint-Théodore  
Inscription de Guillaume de La Motte (Corpus n° 21)*

NEPOS EJUS QUI ACQUISIVIT. MEDIE' TATEM. MISTRALIE.  
 SANCTI. CLARI. ET. SANCTO. MAURICIO  
 DEDIT. UT. INDE. UNIVERSITAS. ECCLESIE. BIS. IN. ANNO.  
 PROCURETUR. DIE ANNIVERSARIO EJUSDEM  
 VILIELMI. ET. DIE. ANNIUERSARIO. VILIELMI. AVUNCULI. EJUS

+ *Le 15 des calendes de mai [17 avril] mourut Guillaume de La Motte, archidiacre.*

+ *L'an du Seigneur 1214, le 19 des calendes de février [14 janvier], mourut Guillaume, archidiacre, son neveu, qui acquit la moitié de la mistralie de Saint-Clair, et la donna à Saint-Maurice afin qu'elle serve à assurer une procuration à la communauté de l'église entière, deux fois l'an, au jour anniversaire du même Guillaume et au jour anniversaire de Guillaume son oncle.*

Guillaume de La Motte figure, comme archidiacre, parmi les témoins présents lors de la donation du prieuré de l'Isle à l'ordre de Saint-Ruf en décembre 1202 (Charvet, p. 714). Trois localités de l'Isère portent le nom de Saint-Clair et rien ne permet d'identifier celle que désigne cette inscription.

- 1215 (ancien style) [2 janvier] - *Épitaphe de Guillaume de Cuvière (Corpus n° 22)*

Épitaphe, à 45 cm de hauteur. Longueur du champ épigraphique de la première ligne : 198 cm. Hauteur de la première lettre : 5,4 cm.

M°.CC.XV. IIII. NONAS. JANUARI. OBIIT. VVILLELMUS. DE.  
 CUVERIA. QUI. DEDIT. ECCLESIE. SANCTI. MAURICII : TA  
 NTUM. DE. BONIS. SUIS. UNDE. SINGULIS. ANNIS. DIE. OBI  
 TUS. SUI FIAT. GENERALIS. LIBRA. CONVEN  
 TUI. ET. ALIA. PRO. MATRE. SUA. VILLELMA. QUE. OBIIT. U.  
 KALENDAS. JUNII. ET. ALIA. PRO. FRATRE. SUO. SIMU  
 NDO. QUI. OBIIT. XVI. KALENDAS. JULII. ET. ALIA. PRO. PATRE.  
 SUO. ADEMARO. QUI. OBIIT. PRIDIE. KALENDAS. A  
 UGUSTI. ITEM. DUPLEX. LIBRA. DIE. NATALIS. DOMINI ET.  
 RESTAURAVIT. SEPULCRUM.

*En 1215, le 4 des nones de janvier [2 janvier], mourut Guillaume de Cuvière, qui donna à l'Église de Saint-Maurice autant de ses biens qu'il fallait pour faire chaque année une distribution générale à la communauté, au jour de son anniversaire, et une autre pour sa mère Guillauma, qui mourut le 5 des calendes de juin [28 mai], et une autre pour son frère Simund qui mourut le 16 des calendes de juillet [16 juin], et une autre pour son père Adémar qui mourut la veille des calendes d'août [31 juillet], de même une double distribution le jour de la nativité du Seigneur, et il restaura le Sépulcre.*

On conserve à Saint-Maurice l'épitaphe d'une Willelma de Cuveria décédée en 1193. Il ne s'agit apparemment pas de la mère de Guillaume, puisque la date de son décès (31 décembre) n'est pas celle que fournit l'épitaphe de Guillaume. Le sépulcre restauré par le défunt correspond à la chapelle du Saint-Sépulcre au centre des Petits-Cloîtres.

- 1234 (ancien style) 30 janvier - Épitaphe d'Aymon d'Olouise (Corpus n° 27)

Épitaphe d'un chevalier et fondation d'anniversaire. Cadre de 74 x 40 cm, à 2,33 m du sol. Hauteur de la 1<sup>e</sup> lettre : 2,8 cm.

ANNO. DOMINI. M.CC. XXX. IIII  
III. KALENDAS. FEBRUARII. OBIIT AYMO. DE  
OLOZIA. MILES. QUI. DEDIT PRO ANNI  
VERSARIO. SUO. GENERALEM. ET. AN  
NUAM. REFECTIIONEM. +

*L'an du Seigneur 1234, le 3 des calendes de février [30 janvier], mourut Aymon d'Olouise, chevalier, qui donna pour son anniversaire une réfection générale et annuelle. +.*

Le fief d'Olouise ou Olouise est un hameau dépendant de la commune de Sermérieu dans l'Isère.

B Helly et A. Le Bot-Helly

## Récentes découvertes dans l'ancienne abbaye de Saint-André-le-Haut à VIENNE

premières observations sur les élévations de l'église

Les résultats des sondages archéologiques réalisés sur le site de l'ancienne abbaye de St André-le-Haut<sup>1</sup> nous ont amenés à procéder à des observations préliminaires sur les élévations de l'église, avant leur analyse détaillée qui doit être entreprise prochainement.

Situés dans une cave construite vraisemblablement au 19<sup>e</sup> siècle dans l'angle nord-ouest de la nef, une base de pilastre et un niveau de sol en dalle calcaire (photo 1), inférieur de 0,80 cm au dernier sol de l'église (sol actuel), ont pu être mis en relation avec d'autres pilastres ornés de chapiteaux romans (photo 2), séparant les deux dernières travées occidentales de l'église. Les fenêtres de ces travées sont en arc en plein cintres. Ces deux travées sont construites en maçonnerie de petit appareil fondée sur des blocs de grand appareil calcaire à bossage (il s'agit en grande partie de remplois romains). Cette technique est courante sur d'autres édifices de même époque (à Vienne : St André-le-bas et St Maurice, à Lyon : St Jean...).

Des colonnes engagées, surmontées de chapiteaux gothiques (photos 3 et 4) rythment les deux travées orientales. Les fenêtres présentent ici des arcs brisés, tout comme la grande baie percée dans le mur nord qui donnait accès à l'ancien clocher. Le chevet droit, qui englobe l'abside romane alors arasée<sup>1</sup>, est percé par une grande fenêtre à "lancettes" identiques à celle du chevet de l'ancienne église St Georges et à celles de la façade occidentale de St André-le-Bas. Dans des dimensions légèrement inférieures (30 m x 9 m), le plan de cet édifice est très proche du plan de l'église St André-le-Bas (36 m x 14 m).

1 - BSAV, 1999, 1.

Dans l'attente de l'étude complète de l'édifice avant sa réhabilitation et de l'établissement d'une chronologie plus précise, on peut d'ores et déjà affirmer que l'église romane est conservée sur plus de 10 mètres du côté ouest, les deux travées orientales et le chœur présentant elles, toutes les caractéristiques d'une reconstruction à la période gothique.

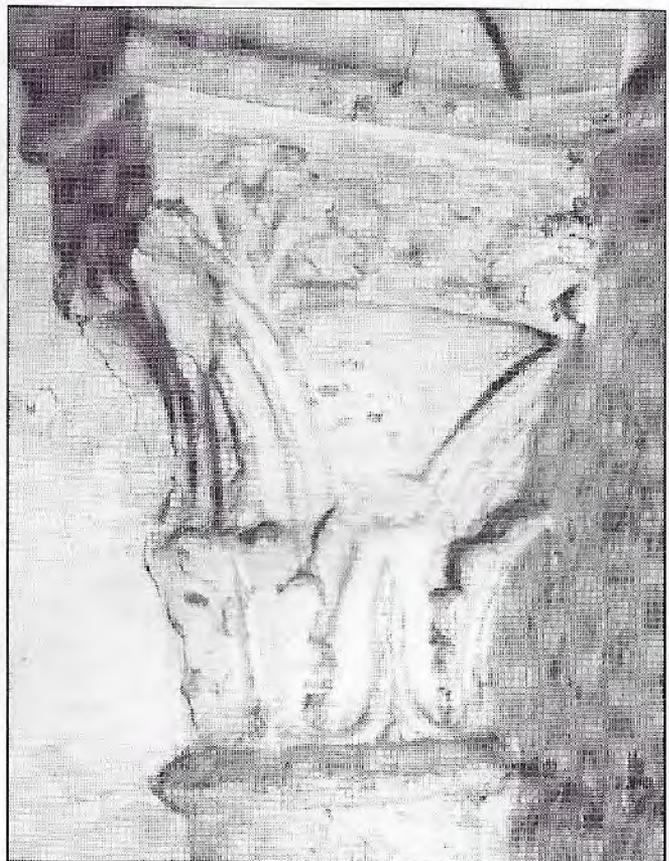
Ces premières observations faites à partir d'éléments exceptionnellement conservés montrent la qualité de ce patrimoine qui trouvera toute sa place dans ce nouvel espace culturel que sera la médiathèque.



*Photo 1 : base de pilastres et dalle en calcaire de l'église romane découverts dans la cave récente dans l'angle nord-ouest de la nef (photo : B. Helty).*



*Photo 2*  
*chapiteau roman sur pilastre*  
*(photo: B. Helly).*



*Photo 3*  
*chapiteau gothique sur colonne engagée*  
*(photo: B. Helly).*



*Photo 4 : chapiteau gothique sur colonne engagée (photo: B. Helly).*

## Les prochains rendez-vous

- **Dimanche 6 juin** : sortie annuelle "Sur les traces de Lamartine". Avec la visite du château de Saint-Point, puis de sa maison natale à Milly. Déjeuner pris au château de Pierreclos. L'après-midi sera consacré à la visite du château de Cormatin.  
Départ à 7 h. de la gare routière. Prix tout compris (transport, visites, dégustation, repas) 320 F. Il reste cinq places. Se faire inscrire **de toute urgence**.
- **Mardi 5 octobre** : **Assemblée Générale** au siège de l'association, 5 rue de la Table-Ronde à 18 heures. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié.
- **Dimanche 10 octobre** : **Forum des associations patrimoniales de l'Isère**, à partir de 9 heures à la salle des fêtes de Vienna.
- **Lundi 25 octobre** : **conférence sur la musique autrichienne** :  
"Les triomphes du classicisme et de la modernité".
- **Lundi 29 novembre** : **conférence sur la musique anglaise** :  
"Élégance et richesse de la musique britannique".
- **Lundi 24 janvier** : **conférence sur la musique scandinave**.
- **Lundi 13 mars** : **conférence sur la musique russe** :  
"Une création fascinante et contrastée".

*Ces quatre conférences seront assurées par M. FAVRE-TISSOT et auront lieu au collège Ponsard de 14 h 30 à 16 h 30. Le prix à la conférence est de 50 F. ou 160 F. pour les quatre.*

Il est à noter également que deux sorties sont prévues : l'une à Lyon, visite guidée du quartier autour de la rue Mercière ; l'autre au château de Flécheres près de Villefranche. Les dates seront fixées sur le prochain bulletin.

## ATTENTION !

TOUS LES ABONNEMENTS COMMENCENT AU 1<sup>er</sup> JANVIER

*Le règlement de la cotisation et de l'abonnement doit être effectué pendant le premier trimestre (sans omettre les sommes dues à titre antérieur).*

*Faites un effort pour que ce bulletin continue à paraître.  
Dès aujourd'hui, envoyez votre cotisation.*

MERCI

### POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS FICHE DE COTISATION AVEC ABONNEMENT AU BULLETIN DES "AMIS DE VIENNE"

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse (pour l'envoi du bulletin par la Poste) : .....

Code postal ..... Ville .....

#### TARIF ABONNEMENT pour 1999 :

Abonnement normal .....	150 F.	<input type="checkbox"/>
Étudiants - Retraités .....	130 F.	<input type="checkbox"/>
Abonnement de soutien .....	170 F.	<input type="checkbox"/>

A retourner, accompagnée du règlement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Lyon 185-71 J), à l'adresse du siège social : "Amis de Vienne" 3-5, Rue de la Table-Ronde - 38200 Vienne.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DES "AMIS DE VIENNE"

### **Président et Vice-Président d'Honneur :**

Charles JAILLET - Charles FRÉCON

### **Comité de Patronage :**

Roger LAUXEROIS - Conservateur des musées de Vienne

François I.EYGE - Conservateur du musée de St-Romain-en-Gal - Vienne

Hugues SAVAY-GUERRAZ - Conservateur du patrimoine

### BUREAU

**Président :** André HULLO

### **Vice-Présidents :**

Paul BLANCHON

Franck DORY

Jean-François GRENOUILLER

Marcel PAILLIARET

François RENAUD

**Secrétaire général :** Pierre GIRAUDO

**Trésorier :** Jacqueline BLANCHARD

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean ARMANET

Claude DARPHIN

Jean GUEFFIER

Jean-François GUILLET

Hélène GUILLOT

Philippe MARET

Jean MELMOUX

Robert MOUSSIER

Jean PERRIOLAT

Gilbert ROCHE

Annick SEGUIN

Jean SONDAZ

Danièle THEVENET

Jacquelyne TROUILLER

### COMITÉ DE LECTURE

Jean ARMANET, Paul BLANCHON, Franck DORY, Pierre GIRAUDO, André HULLO, Roger LAUXEROIS, Jean MELMOUX, François RENAUD.

*Le Comité de Lecture laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises.*

Directeur de la publication : A. HULLO - C.P.P.A.P. N° 54282 - I.S.S.N. 1148-8514

Association des Amis de Vienne : SIRET 414 716 969 00012

Imp. Dauphinoise, Vienne - Mai 1999



*Publié avec le concours  
du Conseil Général de l'Isère  
des villes de Vienne, Villette-de-Vienne,  
Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal*

